



# LireLactu.fr : consultation gratuite de la presse pour les collèges et les lycées

publié le 11/10/2016

Grâce à la plateforme LireLactu, 14 journaux, français et internationaux, sont disponibles en ligne gratuitement dans tous les collèges et lycées

## Descriptif :

Grâce à la plateforme LireLactu, 14 journaux, français et internationaux, sont disponibles en ligne gratuitement dans tous les collèges et lycées



La plateforme [lireLactu.fr](http://lireLactu.fr) est désormais ouverte à tous les élèves des collèges et des lycées. Proposée et mise en œuvre par la société **miLibris**, la plateforme lireLactu.fr met gratuitement à la disposition des élèves et de leurs enseignants l'ensemble des articles issus de la version papier d'une quinzaine de titres de la presse écrite, française et étrangère. Ce partenariat sera étendue ensuite à un nombre plus important de titres de la presse d'information générale. Ainsi en janvier, la presse quotidienne régionale sera intégrée à Lirelactu.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation aux médias et à l'information, lireLactu.fr permettra d'apporter aux élèves une information fiable et qualifiée.

Au sein de l'établissement, dans la classe ou en dehors de la classe, lireLactu.fr permet la lecture en streaming sur tout support (ordinateur, tablette) des articles de la presse du jour, sans possibilité de téléchargement ou d'impression. Les articles des titres publiés sur lireLactu.fr comme la plateforme elle-même sont exempts de toute publicité et la confidentialité des données de consultation par les élèves ou les enseignants est assurée.

L'accès à la plateforme est réalisé via les adresses IP des établissements scolaires, collèges et lycées, publics ou privés sous contrat. L'accès est possible en wifi ou avec les ordinateurs fixes des établissements scolaires.

Le MEN et les académies ont communiqué les adresses IP de la plus grande partie des établissements scolaires de façon à ce que lireLactu.fr soit disponible pour tous les élèves et enseignants qui le souhaitent.

Une adresse contact est proposée sur le site permettant l'accès, après vérification, des collèges et des lycées dont l'adresse IP n'aurait pas été déjà enregistrée.